

ARRÊTE

Fixant la composition de la commission de sélection prévue à l'article 52 du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation, pour le recrutement externe sans concours dans le corps d'adjoint technique de 1^{ère} Classe de recherche et de formation, BAP J, Adjoint en Gestion Administrative, organisé par l'Observatoire de Paris.

Le Président de l'Observatoire de Paris,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du Ministère de l'Education Nationale ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2017 autorisant au titre de l'année 2017 des recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;

Arrêté

Article 1^{er} : La commission de sélection du recrutement externe sans concours dans les corps des adjoints techniques de 1^{ère} Classe de recherche et de formation, BAP J, Adjoint en Gestion Administrative, organisé par l'Observatoire de Paris est composée comme suit :

Madame Françoise DESIRE, Ingénieure de Recherche Hors Classe, Présidente, Observatoire de Paris, Paris,
Madame Corinne GRAVEREAU, Assistante Ingénieure, Membre, Université Paris-Est Marne la Vallée, Champs-sur-Marne,

Madame Christine RIBEIRO, Ingénieure d'Etudes 2^{ème} Classe, Membre, Observatoire de Paris, Paris,

Monsieur Yvan ZAKARIA, Ingénieur de Recherche 1^{ère} Classe, Suppléant, Observatoire de Paris, Paris,

Madame Nadia OULD YOUNES, Technicienne de Recherche et de Formation de Classe Supérieure, Suppléante, Observatoire de Paris, Paris,

Fait à Paris, le 24 août 2017